

17-11-2025

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 17 NOVEMBRE 2025 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

**Membres du conseil :**

M. Patrice Ayotte, district n° 1  
M. Daniel Ricard, district n° 2  
Mme Sophie Lajeunesse, district n° 3

M. Pierre Lépicier, district n° 4  
Mme Caroline Laurin, district n° 5  
M. Luc Ducharme, district n° 6

Assistant également Mme Audrey Boisjoly, présidente et mairesse et M. Charles Whissell, directeur général / greffier-trésorier.

Mme Marine Revol, directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe est absente.

**LA MAIRESSE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE ORDINAIRE À 20 H 00**

444-2025

Adoption –  
Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption – Ordre du jour;
2. Adoption – Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025;
3. Approbation – Dépenses des mois de septembre et d'octobre 2025;
4. Première période de questions;

**ADMINISTRATION**

5. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires complétées;
6. Dépôt du rapport sur les déclarations des élus sur les avantages reçus;
7. Adoption – Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026;
8. Annulation des comptes de taxes de deux dollars (2,00 \$) et moins;
9. Renouvellement d'adhésion 2026 à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
10. Paiement des primes d'assurance générale combinée et automobile – Fonds d'assurance des municipalités du Québec;
11. Office d'habitation Lanaudière Nord – Facture pour la participation financière de 2024;
12. Octroi de contrat – Ressource pour une technicienne comptable – Dupuis RH;
13. Comités consultatifs – Nomination des membres élus;
14. Nomination d'un maire suppléant et autorisation à signer les effets bancaires;
15. Nomination d'un conseiller remplaçant au Conseil des maires de la MRC de Matawinie;
16. Gestion de compte et ajout d'un détenteur de carte de crédit;

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

17. Autorisation de signature – Entente concernant le déploiement et l'utilisation de défibrillateurs externes automatisés (DEA) destinés à l'intervention citoyenne;
18. Création de poste et embauche – Intervenant(e) auxiliaire;
19. Autorisation de signature – Dépôt d'une demande – Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel – Ministère de la Sécurité publique;

**VOIRIE**

20. Embauche – Préposé(e) à l'entretien ménager;
21. Autorisation de signature – Acquisition du lot 6 670 798;
22. Projet immobilier sur le lot 6 687 145 – Raccordement d'une nouvelle rue au chemin Barrette;
23. Autorisation de signature – Demande d'aide financière au PRACIM – Abris des abrasifs;

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

24. Adoption – Règlement numéro 538-2025 modifiant le règlement numéro 514-2025 – Règlement sur le zonage afin d'agrandir la zone H-25 à même une partie de la zone H-28, de modifier les normes de contingentement pour la zone H-25 et de modifier les usages permis dans la zone IND-2;
25. Avis de motion – Projet de Règlement numéro 543-2025 modifiant le Règlement numéro 517-2025 – Règlement sur les permis et certificats afin de modifier les conditions d'émission d'un permis de construction et le délai de validité d'un certificat d'autorisation pour des rénovations à un bâtiment principal ou accessoire;
26. Adoption – Projet de Règlement numéro 543-2025 modifiant le Règlement numéro 517-2025 – Règlement sur les permis et certificats afin de modifier les conditions d'émission d'un permis de construction et le délai de validité d'un certificat d'autorisation pour des rénovations à un bâtiment principal ou accessoire;
27. Autorisation de signature – Cession d'un terrain en faveur de la Municipalité – Lot 5 359 204;
28. Municipalisation des rues de la Phase 4.3 du développement résidentiel Faubourg 4;

**COMMUNICATION**

29. Octroi de contrat – Structures d'affichage permanent;

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

30. Embauche – Préposé(e) aux loisirs et à la culture – Permanent à temps plein;
31. Autorisation de signature – Avenant – Protocole d'entente utilisation des locaux, équipements, terrains et aménagements;
32. Demande de pont payant – Guignolée 2025 – Conseil 4220 des Chevaliers de Colomb;
33. Contribution – Guignolée 2025 – Conseil 4220 des Chevaliers de Colomb;
34. Autorisation de signature – Protocole d'entente – Programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2025-2026;

35. Deuxième période de questions;

36. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**445-2025**

Adoption –

Procès-verbal de la séance  
ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard, appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025 soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**446-2025**

Approbation –

Dépenses des mois  
de septembre et  
d'octobre 2025

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme, appuyée par conseiller Patrice Ayotte, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de la Municipalité, totalisant la somme de 49 399,98 \$ (chèques 33 191 à 33 251), ainsi que la somme de 481 104,23 \$ (paiements en ligne 508 021 à 508 146), pour un total de 530 504,21 \$, et les salaires de 226 540,73 \$ pour le mois de septembre 2025 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme, appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de la Municipalité, totalisant la somme de 58 937,48 \$ (chèques 33 252 à 33 294), ainsi que la somme de 2 769 836,75 \$ (paiements en ligne 508 147 à 508 270), pour un total de 2 828 774,23 \$, et les salaires de 267 981,31 \$ pour le mois d'octobre 2025 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**Point n<sup>o</sup> 4**

Première période  
de questions

La mairesse invite les citoyennes et citoyens à la première période de questions.

**Point n<sup>o</sup> 5**

Dépôt des déclarations des  
intérêts pécuniaires  
complétées

La mairesse informe les citoyennes et citoyens que les déclarations des intérêts pécuniaires 2025 ont dûment été remplies et déposées.

**Point n° 6**

Dépôt du rapport sur les déclarations des élus sur les avantages reçus

En vertu des dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (2010, c. 27), le conseil municipal a adopté, le 14 février 2022, le Règlement 444-2022 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Félix-de-Valois.

Ce règlement stipule que le greffier-trésorier doit tenir un registre public des déclarations des élus sur tout avantage excédant 200 \$ reçu par ces derniers et qui n'est pas de nature purement privée, ou qui peut influencer leur indépendance de jugement dans l'exercice de leurs fonctions ou qui risque de compromettre leur intégrité.

En ce 17 novembre 2025, le greffier-trésorier dépose un rapport qui fait état que, depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé, soit le 12 novembre 2024, aucune déclaration ne lui a été présentée à ce jour.

**447-2025**

Adoption du Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil établisse, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Caroline Laurin, appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 ci-après soit adopté et qu'un avis public de son contenu soit donné par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à la loi qui régit la Municipalité :

Les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 débuteront à 20 h

- Le lundi 19 janvier;
- Le lundi 9 février;
- Le lundi 9 mars;
- Le lundi 13 avril;
- Le lundi 11 mai;
- Le lundi 8 juin;
- Le lundi 13 juillet;
- Le lundi 17 août;
- Le lundi 14 septembre;
- Le mardi 13 octobre;
- Le mardi 10 novembre;
- Le lundi 14 décembre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**448-2025**

**Annulation des comptes de taxes de deux dollars (2,00 \$) et moins**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme, appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu d'autoriser l'annulation de tout compte de taxes ayant un solde de deux dollars (2,00 \$) et moins.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**449-2025**

**Renouvellement d'adhésion 2026 à la Fédération québécoise des municipalités**

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard, appuyée par la conseillère Caroline Laurin, il est résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2026, pour un montant de 5 596,13 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**450-2025**

**Paiement des primes d'assurance générale combinée et automobile – Fonds d'assurance des municipalités du Québec**

Sur la proposition du conseiller Patrice Ayotte, appuyée par conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'autoriser le paiement d'une somme de 232 314 \$ plus les taxes applicables, représentant les primes d'assurance générale combinée et d'assurance automobile du Fonds d'assurance des municipalités du Québec, pour la période du 31 décembre 2025 au 31 décembre 2026.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**451-2025**

**Office d'habitation Lanaudière Nord – Facture pour la participation financière de 2024**

**CONSIDÉRANT**

la facture reçue de l'Office d'habitation Lanaudière Nord pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 ainsi que pour des périodes antérieures;

(suite de la résolution 451-2025)

**CONSIDÉRANT QUE** des sommes restent à verser par la Municipalité pour compléter la contribution municipale de 10%;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard, appuyée par la conseillère Caroline Laurin, il est résolu d'autoriser le paiement du montant de 3 398,70 \$ à l'Office d'habitation Lanaudière Nord.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**452-2025**

Octroi de contrat –  
Ressource pour une  
technicienne comptable –  
Dupuis RH

**CONSIDÉRANT** la démission d'une employée du Service des finances;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des finances n'a actuellement pas les ressources nécessaires pour pallier la charge de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes de prix ont été effectuées selon le Règlement numéro 366-2018 sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse, appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'octroyer le contrat pour une technicienne comptable à raison de 16 h de travail par semaine avec disponibilité pour une troisième journée de travail selon les besoins de la municipalité, au taux horaire de 65 \$ / heure à Dupuis RH.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**453-2025**

Comités consultatifs –  
Nomination des membres  
élus

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu de nommer les élu(e)s ci-dessous à titre de président(e) et vice-président(e) des comités consultatifs de la municipalité :

COMITÉS	PRÉSIDENT(E)	VICE-PRÉSIDENT(E)
Comité consultatif en urbanisme (CCU)	Daniel Ricard	Caroline Laurin
Comité consultatif de la sécurité routière (CCSR)	Pierre Lépicier	Luc Ducharme

(suite de la résolution 453-2025)

COMITÉS	PRÉSIDENT(E)	VICE-PRÉSIDENT(E)
Comité consultatif en environnement (CCE)	Caroline Laurin	Sophie Lajeunesse
Comité consultatif en loisirs et vie communautaire (CCLVC)	Daniel Ricard	Patrice Ayotte
Comité consultatif en culture (CCC)	Sophie Lajeunesse	Patrice Ayotte
Table de concertation agricole	Luc Ducharme	Pierre Lépicier

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**454-2025**

Nomination d'un maire suppléant et autorisation à signer les effets bancaires

**CONSIDÉRANT QUE** dans l'éventualité où Mme Audrey Boisjoly, mairesse, ne pourrait pas présider une séance du conseil municipal ou assister à toute autre rencontre nécessitant sa présence, un maire suppléant doit être nommé;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard, appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de nommer M. Pierre Lépicier à agir à titre de maire suppléant et l'autoriser à signer les documents officiels au même titre que la mairesse (certificats, chèques, ententes, contrats, etc.), incluant ceux se rapportant aux institutions financières.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**455-2025**

Nomination d'un conseiller remplaçant au Conseil des maires de la MRC de Matawinie

**CONSIDÉRANT QUE** dans l'éventualité où Mme Audrey Boisjoly, mairesse, ne pourrait pas assister à une rencontre du Conseil des maires de la MRC de Matawinie, le conseil municipal doit lui nommer un remplaçant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Caroline Laurin, appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu d'autoriser M. Pierre Lépicier à remplacer la mairesse au Conseil des maires de la MRC de Matawinie advenant un empêchement pour elle d'y assister.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**456-2025**

Gestion de compte et ajout  
d'un détenteur de carte de  
crédit

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement numéro 184-2008 – Règlement sur le contrôle et suivi budgétaires ainsi que le Règlement numéro 366-2018 – Règlement sur la gestion contractuelle ont pour objet notamment de prévoir des mesures relativement à la gestion contractuelle, mais également d'établir des règles de contrôle et de suivi budgétaires;

**CONSIDÉRANT QUE** ces deux règlements encadrent également la délégation des certains pouvoirs au directeur général et greffier-trésorier;

**CONSIDÉRANT QUE** le responsable de gestion des comptes de carte de crédit et le signataire autorisé pour les comptes bancaires doit être modifié;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu d'autoriser :

1. que M. Charles Whissell, directeur général et greffier-trésorier par intérim, soit autorisé à signer les documents officiels (certificats, chèques, ententes, contrats, etc.) dont la fonction l'autorise, incluant ceux se rapportant aux institutions financières avec qui la Municipalité fait affaire;
2. l'ajout de M. Charles Whissell, directeur général et greffier-trésorier par intérim, comme signataire autorisé pour les comptes bancaires de la Municipalité à la Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière;
3. l'ajout de M. Charles Whissell, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à titre d'administrateur principal de l'accès bancaire de la Municipalité à la Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière;
4. l'ajout de M. Charles Whissell, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à titre de gestionnaire du dossier de services de cartes Visa Desjardins;
5. la demande de carte de crédit dont la limite est établie à 5 000 \$ au nom de M. Charles Whissell, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**457-2025**

**Autorisation de signature –**

**Entente concernant le déploiement et l'utilisation de défibrillateurs externes automatisés (DEA) destinés à l'intervention citoyenne**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière (CISSS de Lanaudière) et la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois souhaitent consigner par écrit les modalités d'une entente visant à définir les responsabilités respectives de chacun dans le cadre du déploiement, de l'entretien, de l'utilisation et de la promotion des défibrillateurs externes automatisés (DEA) destinés à l'intervention citoyenne sur le territoire de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Patrice Ayotte, appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'autoriser la mairesse, Mme Audrey Boisjoly, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Charles Whissell, ou leurs substituts, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document de nature contractuelle ou financière dans le cadre de l'entente avec le CISSS de Lanaudière concernant le déploiement et l'utilisation des DEA sur le territoire de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**458-2025**

**Création de poste et**

**embauche – Intervenant(e) auxiliaire**

**CONSIDÉRANT**

la recommandation de la direction du Service de protection et d'intervention d'urgence de se prévaloir d'une ressource supplémentaire par la création d'un poste d'intervenant(e) auxiliaire;

**CONSIDÉRANT QUE** cette ressource supplémentaire à titre d'intervenant(e) auxiliaire permettrait le recrutement local ainsi que de la main d'œuvre supplémentaire en sécurité civile lors d'intervention majeure;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Patrice Ayotte, appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu :

1. de créer le poste d'intervenant(e) auxiliaire au sein du Service de protection et d'intervention d'urgence;
2. de procéder à l'embauche de Mme Lisanne Vallée au poste d'intervenante auxiliaire et que son entrée en fonction soit le 18 novembre 2025;
3. Mme Lisanne Vallée relève directement su Service de protection et d'intervention d'urgence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**459-2025**

**Autorisation de signature –**

**Dépôt d'une demande –**

**Programme d'aide**

**financière pour la formation**

**des pompiers volontaires ou**

**à temps partiel – Ministère**

**de la Sécurité publique**

**CONSIDÉRANT QUE**

le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**CONSIDÉRANT QUE**

ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT QU'**

en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel (le « Programme ») et qu'il a été reconduit en 2025;

**CONSIDÉRANT QUE**

ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE**

ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois souhaite ainsi augmenter le nombre de candidats prévus aux besoins en matière de formation, considérant le mouvement des ressources humaines au sein du Service en sécurité incendie et de l'intérêt de nouveaux candidats à devenir pompier;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois prévoit la formation d'un pompier pour le programme de Pompier 1 et d'un pompier pour le programme de Pompier 2 au cours de la présente année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Matawinie en conformité avec l'article 6 du Programme;

(suite de la résolution 459-2025)

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Patrice Ayotte, appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au cours de la présente année au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Matawinie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**460-2025**

Embauche – Préposé(e) à l'entretien ménager

**CONSIDÉRANT** la vacance du poste de préposé(e) à l'entretien ménager;

**CONSIDÉRANT** le processus de recrutement pour combler ce poste;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi les candidatures reçues, celle de Mme Lavinia-Flavia Constantinescu a été retenue pour occuper le poste au terme du processus de recrutement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que :

1. Mme Lavinia-Flavia Constantinescu soit embauché au poste de préposé à l'entretien ménager, à l'échelon 2 de la convention collective en vigueur, et que son entrée en fonction soit le 28 novembre 2025;

2. Mme Lavinia-Flavia Constantinescu relève directement du Service des travaux publics.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**461-2025**

Autorisation de signature –  
Acquisition du lot 6 670 798

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite acquérir de M. Robert Daemen le lot 6 670 798;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu :

1. d'acquérir de M. Robert Daemen le lot 6 670 798;
2. de mandater la firme Gagnon, Cantin, Lachapelle & Associés, notaires, à préparer l'acte de cession en faveur de la Municipalité;

(suite de la résolution 461-2025)

3. d'autoriser la mairesse, Mme Audrey Boisjoly, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Charles Whissell, ou leurs substituts, à signer, pour et au nom de la Municipalité tout document requis à la transaction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**462-2025**

Projet immobilier sur le  
lot 6 687 145 –

Raccordement d'une nouvelle  
rue au chemin Barrette

- CONSIDÉRANT QUE** le promoteur Groupe Rondeau a présenté à la Municipalité, le 9 octobre 2025, son plan préliminaire de développement immobilier sur le lot 6 687 145;
- CONSIDÉRANT QUE** le plan préliminaire présenté comprend une nouvelle rue desservie uniquement par la rue des Oliviers et que cette nouvelle rue se termine par un rond de virage;
- CONSIDÉRANT QUE** le type de clientèle desservie dans ce secteur de la Municipalité est composé d'une garderie, d'écoles primaires et de quartiers résidentiels existants;
- CONSIDÉRANT QUE** la rue des Oliviers est considérée comme une rue locale par les instances municipales;
- CONSIDÉRANT QU'** en fonction du plan préliminaire présenté, les Services techniques estiment un ajout d'au moins 180 personnes dans les immeubles qui seront desservis par la nouvelle rue;
- CONSIDÉRANT QU'** afin de ne pas impacter la clientèle actuelle du secteur, la Municipalité désire que la nouvelle rue soit raccordée au chemin Barrette;
- CONSIDÉRANT QUE** le chemin Barrette est une artère sous juridiction du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);
- CONSIDÉRANT QU'** à la suite de la réception d'un courriel du MTMD en date du 10 octobre 2025, le MTMD demande un argumentaire technique de la part de la municipalité ainsi qu'une résolution du conseil municipal indiquant que la municipalité est en faveur que la nouvelle rue du projet du lot 6 687 145 soit raccordé au chemin Barrette;
- CONSIDÉRANT QU'** à la suite d'une rencontre le 20 octobre 2025 entre les Services d'urbanisme, des Services techniques et du Service de Protection et d'Intervention d'urgence, des arguments ont été amenés en faveur que la nouvelle rue soit raccordée au chemin Barrette;

(suite de la résolution 462-2025)

**CONSIDÉRANT QUE** le raccordement de la nouvelle rue au chemin Barrette permet de soustraire les contraintes soulevées dans le plan préliminaire du promoteur, tout en simplifiant l'utilisation de la nouvelle rue et en assurant le respect de divers points réglementaires;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu :

1. d'autoriser la demande visant le raccordement de la nouvelle rue au chemin Barrette;
2. de transmettre copie de cette résolution au Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**463-2025**

**Autorisation de signature –  
Demande d'aide financière  
au PRACIM – Abris des  
abrasifs**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 1 du PRACIM 2025-2028 pour son projet « Abris des abrasifs »;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que :

1. le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
2. la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
3. la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie;
4. la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour le projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement des coûts.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**464-2025**

Adoption – Règlement  
n°538-2025 modifiant le  
règlement numéro 514-2025 –  
Règlement sur le zonage afin  
d'agrandir la zone H-25 à  
même une partie de la zone  
H-28, de modifier les normes  
de contingentement pour la  
zone H-25 et de modifier les  
usages permis dans la  
zone IND-2

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois juge qu'il est nécessaire de modifier le Règlement numéro 514-2025 – Règlement sur le zonage afin d'agrandir la zone H-25 à même une partie de la zone H-28, de modifier les normes de contingentement pour la zone H-25 et de modifier les usages permis dans la zone IND-2;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre 2025, et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**CONSIDÉRANT QUE** préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du Règlement numéro 538-2025 modifiant le règlement numéro 514-2025 – Règlement sur le zonage afin d'agrandir la zone H-25 à même une partie de la zone H-28, de modifier les normes de contingentement pour la zone H-25 et de modifier les usages permis dans la zone IND-2;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement a été déposé conformément à la Loi;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard, appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que le Règlement numéro 538-2025 modifiant le règlement numéro 514-2025 – Règlement sur le zonage afin d'agrandir la zone H-25 à même une partie de la zone H-28, de modifier les normes de contingentement pour la zone H-25 et de modifier les usages permis dans la zone IND-2 soit adopté.

*Le règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 538-2025.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**465-2025**

Avis de motion –

Règlement n°543-2025

modifiant le Règlement

numéro 517-2025 –

Règlement sur les permis et certificats afin de modifier les conditions d'émission d'un permis de construction et le délai de validité d'un certificat d'autorisation pour des rénovations à un bâtiment principal ou accessoire

Le conseiller Daniel Ricard donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera adopté le Règlement numéro 543-2025 modifiant le Règlement numéro 517-2025 – Règlement sur les permis et certificats afin de modifier les conditions d'émission d'un permis de construction et le délai de validité d'un certificat d'autorisation pour des rénovations à un bâtiment principal ou accessoire.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

*Le projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 543-2025.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**466-2025**

Adoption – Projet de

Règlement n°543-2025

modifiant le Règlement

numéro 517-2025 –

Règlement sur les permis et certificats afin de modifier les conditions d'émission d'un permis de construction et le délai de validité d'un certificat d'autorisation pour des rénovations à un bâtiment principal ou accessoire

**CONSIDÉRANT QUE**

préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet de Règlement numéro 543-2025 modifiant le Règlement numéro 517-2025 – Règlement sur les permis et certificats afin de modifier les conditions d'émission d'un permis de construction et le délai de validité d'un certificat d'autorisation pour des rénovations à un bâtiment principal ou accessoire;

**CONSIDÉRANT QUE**

tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard, appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que le projet de Règlement numéro 543-2025 modifiant le Règlement numéro 517-2025 – Règlement sur les permis et certificats afin de modifier les conditions d'émission d'un permis de construction et le délai de validité d'un certificat d'autorisation pour des rénovations à un bâtiment principal ou accessoire soit adopté.

Ce règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

*Le projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 543-2025.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**467-2025**

**Autorisation de signature –  
Cession d'un terrain en  
faveur de la Municipalité –  
Lot 5 359 204**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenu le 18 février 2025, la Municipalité s'engageait à faire l'acquisition de l'immeuble constitué du lot 5 359 204 pour la somme nominale d'un dollar (1 \$) une fois la remise en état complétée;

**CONSIDÉRANT QU'** en date du 29 octobre 2025, la remise en état a été complétée notamment avec les travaux de démolition de la résidence;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard, appuyée par la conseillère Caroline Laurin, il est résolu :

1. d'acquérir de M. Daniel Levac le lot 5 359 204;
2. de mandater une firme de notaires, à préparer l'acte de cession en faveur de la Municipalité et d'en payer les frais;
3. d'autoriser la mairesse, Mme Audrey Boisjoly, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Charles Whissell, ou leurs substituts, à signer, pour et au nom de la Municipalité tout document requis à la transaction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**468-2025**

**Municipalisation des rues  
de la Phase 4.3 du  
développement résidentiel  
Faubourg 4**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de la Phase 4.3 du développement résidentiel Faubourg 4 ont été effectués suite à la complétion du contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** les rues doivent être cédées à la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois pour procéder à la municipalisation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard, appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu :

1. d'autoriser la mairesse, Mme Audrey Boisjoly, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Charles Whissell, ou leurs substituts, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à cette transaction;
2. de mandater la firme Coutu et Comtois, notaires, à préparer l'acte de cession en faveur de la Municipalité;

(suite de la résolution 468-2025)

3. que les frais soient à la charge de Faubourg St-Félix inc. (arpenteur, notaires, etc.);
4. de municipaliser la rue Marie-Joséphine Lesage, une partie de la rue Girard et une partie de la rue Albert-Geoffroy, et ce, conditionnellement à la signature de l'acte de cession et à compter de l'inscription au Registre foncier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**469-2025**

Octroi de contrat –  
Structures d'affichage  
permanent

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit assurer la diffusion de l'information aux citoyennes et citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes de prix ont été effectuées en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** trois soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à cette fin;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Caroline Laurin, appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'accepter la soumission de l'entreprise 9160-3076 Québec inc. (J.B. Enseignes) pour la fabrication et l'installation de deux structures d'affichage permanent, au montant total de 17 605 \$ plus les taxes applicables et en sus de toute subvention.

*Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du Fonds général.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**470-2025**

Embauche – Préposé(e) aux  
loisirs et à la culture –  
Permanent à temps plein

**CONSIDÉRANT** la vacance du poste de préposé(e) aux loisirs et à la culture;

**CONSIDÉRANT** le processus de recrutement pour combler ce poste;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi les candidatures reçues, celle de Mme Émy Tremblay a été retenue pour occuper le poste au terme du processus de recrutement;

(suite de la résolution 470-2025)

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard, appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que :

1. Mme Émy Tremblay soit embauché au poste de préposée aux loisirs et à la culture, à l'échelon 1 de la convention collective en vigueur, et que son entrée en fonction soit le 24 novembre 2025;
2. Mme Émy Tremblay relève directement du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**471-2025**

**Autorisation de signature –  
Avenant – Protocole  
d'entente utilisation des  
locaux, équipements,  
terrains et aménagements**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire des Samares et la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois souhaitent consigner par écrit les modalités d'un avenant aux documents contractuels ou protocole d'entente en vigueur pour y faire un ajout relativement aux antécédents judiciaires;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard, appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu d'autoriser la mairesse, Mme Audrey Boisjoly, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Charles Whissell, ou leurs substituts, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document de nature contractuelle ou financière dans le cadre de l'avenant avec le Centre de services scolaire des Samares pour l'ajout relativement aux antécédents judiciaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**472-2025**

**Demande de pont payant –  
Guignolée 2025 –  
Conseil 4220 des Chevaliers  
de Colomb**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de la Guignolée du Conseil 4220 des Chevaliers de Colomb de Saint-Félix-de-Valois tiendra une levée de fonds sur le territoire de la Municipalité, plus précisément aux intersections de la rue Principale et du chemin Barrette ainsi qu'aux intersections de la rue Principale et du chemin de Joliette, le dimanche 7 décembre 2025 entre 8 h et 16 h;

**CONSIDÉRANT QUE** le responsable de l'organisme demande au conseil municipal l'autorisation de réaliser un pont payant lors de la Guignolée 2025;

(suite de la résolution 472-2025)

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard, appuyée par la conseillère Caroline Laurin, il est résolu d'autoriser le Conseil 4220 des Chevaliers de Colomb de Saint-Félix-de-Valois de réaliser un pont payant le dimanche 7 décembre 2025, entre 8 h et 16 h à l'occasion de la Guignolée 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**473-2025**

Contribution –  
Guignolée 2025 –  
Conseil 4220 des Chevaliers  
de Colomb

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard, appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'allouer une contribution de 500 \$ à la Guignolée 2025 du Conseil 4220 des Chevaliers de Colomb afin d'aider les familles les plus démunies de Saint-Félix-de-Valois à passer un meilleur temps des fêtes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**474-2025**

Autorisation de signature –  
Protocole d'entente –  
Programme Appel de projets  
en développement des  
collections des bibliothèques  
publiques autonomes  
2025-2026

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2025-2026 du ministère de la Culture et des Communications vise le double objectif de maintenir ou améliorer l'accès à des collections documentaires de qualité dans les bibliothèques publiques autonomes du Québec et de maintenir ou améliorer l'accès à des livres et à des publications en série édités au Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse, appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Marine Revol, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le document « Conditions d'octroi de l'aide financière » ou tout autre document de nature contractuelle ou financière dans le cadre du Programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**Point n° 35**  
**Deuxième période  
de questions**

La mairesse invite les citoyennes et citoyens à la deuxième période de questions.

**475-2025**  
**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard, il est résolu que la présente séance soit levée à 21 h 22.

---

Audrey Boisjoly  
Mairesse

Charles Whissell  
Directeur général / greffier-trésorier

*« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*